

Convocation du 29.09.2023

**Conseillers en exercice: 14 Présents : 10 Votants : 10 + 2 pouvoirs**

L'an deux mil vingt trois, le dix neuf du mois d'octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle de Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur CAUCHY Emmanuel, Maire.

Etaient Présents : **CAUCHY Emmanuel, DESAUBRY Maud, ROSAY Laëtitia, CORUBLE Jérôme, PICARD Philippe, LEROND Isabelle, MABILLE Brigitte, BOUVAERT Florence, MARTINEZ Florence, GRANCHER Sébastien** Formant la majorité des membres en exercice

Excusés et représentés : **CRESPEAU Martial** donnant pouvoir à **CAUCHY Emmanuel**  
**DELBROUCK Jean** donnant pouvoir à **PICARD Philippe**

Excusés : **MAHIEU Justine**  
**HEBERT DE BEAUVOIR Charles Henri**

**Madame ROSAY Laëtitia** a été élu secrétaire de séance

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent le compte-rendu de la séance en date du 26 juin 2023 transmis aux élus par voie dématérialisée.

**Conseillers en exercice: 14 Présents : 10 Votants : 10 + 2 pouvoirs**

Il est procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

### **APPEL à PROJETS ELIGIBLES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES**

◆ **en concertation avec les services du Département au titre de « TRAVERSE d'AGGLOMERATION RD149 » Entrée centre bourg Sécurisation accès caserne – 2<sup>ème</sup> tranche – PROGRAMME TRAVAUX URBAINS Requalification Centre bourg**

Pour rappel, lors de la séance du 12 janvier 2023, l'avant projet confié au bureau d'études EUCLYD EUROTOP de la phase 2 du programme de travaux voirie « Entrée centre bourg et Sécurisation accès Caserne Sapeurs Pompiers (traverse d'agglomération RD149) » engagés par la Collectivité au titre de la sécurisation piétonnière et routière – liés à la création d'un futur quartier bâti d'une cinquantaine de logements à proximité du centre bourg (soit l'arrivée sur notre territoire d'une population entre 150 et 200 personnes ainsi qu'un flux de 80 véhicules) avait été validé par les membres du Conseil Municipal

Considérant

- l'avis du Service Sécurité Routière du Département sollicitant des modifications sur cet avant projet, Monsieur le Maire fait part de la prise en considération des observations du Département (ralentisseur, réduction de chaussée, rajout de panneaux de signalisation) et présente les caractéristiques technico-financière de cette 2<sup>ème</sup> tranche dédiée à la SECURISATION DE L'ACCÈS AU CENTRE BOURG de la Commune : **d'un montant estimatif de 420 967.50 € HT soit 505 161.00 € TTC**

### **2ème PHASE DE TRAVAUX AMENAGEMENT ENTREE DE LA COMMUNE (Rue Paul Cauchy) & SECURISATION ACCÈS CASERNE DES SAPEURS POMPIERS TRAVERSE d'AGGLOMERATION (RD149)**

Axes	Estimation financière HT	Estimation financière ttc
<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b>		
Coût total installation chantier	7 550.00 €	9 060.00 €
<b>PARTIE DEPARTEMENTALE</b>		
Travaux préparatoires et terrassements	56 065.00 €	67 278.00 €
Ilôts séparateurs pour tourne à gauche	91 080.00 €	109 296.00 €
Sécurisation pour piétons	26 335.00 €	31 602.00 €
Bordures et caniveaux	55 480.00 €	66 576.00 €
Espaces verts sécurisation piétons	5 440.00 €	6 528.00 €
Signalisation	13 005.00 €	15 606.00 €
<b>Coût total partie départementale</b>	<b>247 405.00 €</b>	<b>296 886.00 €</b>

Axes	Estimation financière ht	Estimation financière ttc
<b>PARTIE COMMUNALE</b>		
Travaux préparatoires et terrassements	9 605.00 €	11 526.00 €
Sécurisation de l'accès chemin du Pival	8 652.00 €	10 382.40 €
Sécurisation pour piétons	9 926.50 €	11 911.80 €
Bordures et caniveaux	2 520.00 €	3 024.00 €
Espaces verts sécurisation piétons	770.00 €	924.00 €
Signalisation	2 232.00 €	2 678.40 €
Réseaux divers	19 710.00 €	23 652.00 €
Mobilier	2 400.00 €	2 880.00 €
Murs gabions	64 149.00 €	76 978.80 €
Feux tricolores	21 500.00 €	25 800.00 €
Contrôles DOE	3 900.00 €	4 680.00 €
<b>Coût total Partie communale</b>	<b>136 712.50 €</b>	<b>164 055.00 €</b>

Axes	Estimation financière HT	Estimation financière TTC
<b>ETUDES ET FRAIS DIVERS</b>		
<b>Coût études et frais divers</b>	<b>29 300.00 €</b>	<b>35 160.00 €</b>

Axes	Estimation financière HT	Estimation financière TTC
<b>Installation</b>	<b>7 550.00 €</b>	<b>9 060.00 €</b>
<b>Partie départementale</b>	<b>247 405.00 €</b>	<b>296 886.00 €</b>
<b>Partie communale</b>	<b>136 712.50 €</b>	<b>164 055.00 €</b>
<b>Etudes et frais divers</b>	<b>29 300.00 €</b>	<b>35 160.00 €</b>
<b>Coût TOTAL</b>	<b>420 967.50 €</b>	<b>505 161.00 €</b>

Considérant la construction d'un nouveau quartier urbain situé entre le Chemin du Pival et Rue Paul Cauchy (RD149 nécessité de travaux de sécurisation VERS l'accès AU CENTRE BOURG

**Travaux sécurisation accès centre bourg**

Sécurisation pour piétons (trottoirs en béton désactivé + bande espaces verts paysagers



Sécurisation accès caserne des Sapeurs Pompiers (rue Paul Cauchy) : aménagement d'un tourne-à-gauche Mise en place de feux tricolores clignotants

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIRS : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2 Pouvoirs

❖ **au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ENTRÉE CENTRE BOURG SECURISATION ACCès CASERNE – 2<sup>ème</sup> TRANCHE PROGRAMME DE TRAVAUX URBAINS REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire présente les nouvelles caractéristiques technico-financière de cette 2<sup>ème</sup> tranche dédiée à la SECURISATION DE L'ACCès AU CENTRE BOURG de la Commune : **d'un montant estimatif de 462 042.50 € HT soit 554 451.00 € TTC (incluant les dépenses assainissement et eaux pluviales)**

**2<sup>ème</sup> phase de TRAVAUX AMENAGEMENT ENTREE DE LA COMMUNE (Rue Paul Cauchy) & SECURISATION ACCès CASERNE SAPEURS POMPIERS TRAVERSE d'AGGLOMERATION (RD149)**

Axes	Estimation financière HT	Estimation financière ttc
installation chantier	7 550.00 €	9 060.00 €
Travaux préparatoires et terrassements	65 670.00 €	78 804.00 €
Ilot séparateurs pour tourne à gauche	91 080.00 €	109 296.00 €
Sécurisation de l'accès chemin du Pival	8 652.00 €	10 382.40 €
Sécurisation pour piétons	27 609.50 €	33 131.40 €
Bordures et caniveaux	58 000.00 €	69 600.00 €
Espaces verts sécurisation piétons	6 210.00 €	7 452.00 €
Signalisation	15 237.00 €	18 284.40 €
Assainissement eaux pluviales	41 075.00 €	49 290.00 €
Réseaux divers	19 710.00 €	23 652.00 €
Mobilier	2 400.00 €	2 880.00 €
Murs gabions	64 149.00 €	76 978.80 €
Feux tricolores pour sécurisation	21 500.00 €	25 800.00 €
DOE	3 900.00 €	4 680.00 €
Maîtrise d'œuvre+AVP+levé topo	29 300.00 €	35 160.00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>462 042.50 €</b>	<b>554 451.00 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AVANT PROJET (ETUDES)**

DEPENSES DE L'OPERATION			RECETTES ATTENDUES			
Postes dépenses	Montant prévisionnel		Postes de recettes	Base	Taux %	Montant
	HT	TTC		Subventionnable	escompté	
Installation Travaux sécurisat° accès CENTRE BOURG	7 550.00 425 192.50	9 060.00 510 231.00	<b>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) Ou Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL)</b>	<b>462 042.50</b>	<b>20%</b>	<b>92 408.50</b>
Maîtrise œuvre	29 300.00	35 160.00	Département : remise en état des surfaces de chaussée, caniveaux au titre des Aménagement de traversée d'Agglo : + FAL/ FDADT Plan France Ruralité village d'avenir Autofinancement	420 967.50 462 042.50 92 408.50 € + TVA	58 % 2 %	247 405.00 9 240.85 92 408.50 €
<b>Total</b>	<b>462 062.50</b>	<b>554 451.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>462 062.50 554 451.00</b>	<b>80 %</b>	<b>369 650.00</b>

**CONSIDÉRANT**

- ➔ la nécessité de procéder à des travaux d'aménagements de sécurisation de l'accès au CENTRE BOURG : mise en place circulation piétonnière (espaces verts et trottoirs), accès caserne Sapeurs Pompiers en traverse d'agglomération,
- ➔ la possibilité d'éligibilité de certaines catégories d'opération au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux et/ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et autres co-financements publics,
- ➔ la réalisation de l'Avant-Projet réalisé par le Bureau d'Etudes EUCLYD EUROTOP,

- ➔ l'inscription de ce projet au **Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** signé entre les Services de la Préfecture et l'EPCI Plateau de Caux Doudeville Yerville,
- ➔ la demande d'inscription au titre du Plan France Ruralité programme « **Village d'avenir** ».

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- adoptent ce projet de sécurisation d'accès au CENTRE BOURG (2<sup>ème</sup> Tranche) permettant une restructuration de la rue Paul Cauchy : accès piétons, ... d'un montant estimatif de **462 062.50 € HT soit 554 451.00 € TTC** et arrêtent les modalités de financement,
- valident le plan de financement prévisionnel,
- **sollicitent les services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et autres co-financements publics l'inscription aux droits attribués à l'aide sur le programme de l'année 2024 pour ces travaux d'aménagements de sécurisation d'accès au CENTRE BOURG,**
- autorisent Monsieur le Maire de viser tout document lié à ce dossier.

Le financement de cet aménagement sera assuré, outre cette éventuelle participation par un prélèvement sur fonds libres ayant fait l'objet d'une inscription au BP2023 Section Investissement – opération d'équipement Sécurisation accès au Centre Bourg.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIRS : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2 POUVOIRS

◆ **au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement du Territoire ENTRÉE CENTRE BOURG SECURISATION ACCÈS CASERNE – 2<sup>ème</sup> TRANCHE PROGRAMME DE TRAVAUX URBAINS REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG**

Considérant

- ➔ les travaux de voirie engagés par la Collectivité en partenariat avec les services du Département – au titre de la sécurisation piétonnière et routière – liée à la création du futur quartier bâti d'une cinquantaine de logements à proximité du Centre Bourg (soit l'arrivée sur notre territoire d'une population entre 150 et 200 personnes ainsi qu'un flux de 80 véhicules),
- ➔ la programmation de plusieurs tranches de travaux
- ➔ les études confiées au bureau d'études EUCLYD EUROTOP pour la continuité de ces travaux d'aménagement et l'avant projet de la phase 2,
- ➔ l'inscription au Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) à l'échelle du territoire communautaire de notre Collectivité ainsi que l'inscription au titre du plan du plan France Ruralité programme « Village d'Avenir »,

Monsieur le Maire présente aux membres les caractéristiques technico financières et propose aux membres de déposer un dossier de participation financière auprès des services du Département concourant aux dépenses liées à l'aménagement, au cadre de vie et l'attractivité de notre Commune sur cette

**2<sup>ème</sup> PHASE DE TRAVAUX AMENAGEMENT ENTREE DE LA COMMUNE (Rue Paul Cauchy) & SECURISATION ACCÈS CASERNE DES SAPEURS POMPIERS TRAVERSE d'AGGLOMERATION (RD149)**

*Rabotage de chaussée, engravure en rive, découpe de chaussée, arrachage de haie, abattage d'arbres, dépose de clôture, terrassement en déblais et évacuation pour mise en place de grave bitume sur chaussée, terrassement en déblais et évacuation pour talutage de l'accès à sécuriser, terrassement en déblais et évacuation pour sécurisation des piétons, mise à niveau d'ouvrages existants, apport et réglage de terre végétale, démolition de revêtement .....*

	9 605.00 € HT
<i>Mobilier potelet, murs gabions .....</i>	66 549.00 € HT
<i>Espaces verts .....</i>	770.00 € HT
<b>TOTAL .....</b>	<b>76 924.00 € HT / 92 308.80 € TTC</b>

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux préparatoires et terrassements	9 605.00 €	<b>Département FDADT 30 % AUTOFINANCEMENT</b>	23 077.20 €
Mobilier et gabions	66 549.00 €		53 846.80 €
Espaces verts	770.00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>76 924.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>76 924.00 €</b>
<b>TTC</b>	<b>92 308.80 €</b>	<b>TTC</b>	<b>92 308.80 €</b>

CONSIDÉRANT

→ la nécessité de procéder à des travaux d'aménagements de sécurisation de l'accès au **CENTRE BOURG** en concertation avec les services du Département : mise en place circulation piétonnière (espaces verts et trottoirs), sécurisation accès caserne Sapeurs Pompiers en traverse d'agglomération (2<sup>ème</sup> Tranche),

→ l'inscription de ce projet au *Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)* signé entre les Services de la Préfecture et l'EPCI Plateau de Caux Doudeville Yerville,

→ l'inscription au titre du Plan France Ruralité programme « Village d'avenir »,

→ l'Avant-Projet modifié réalisé par le Bureau d'Etudes EUCLYD EUROTOP,

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

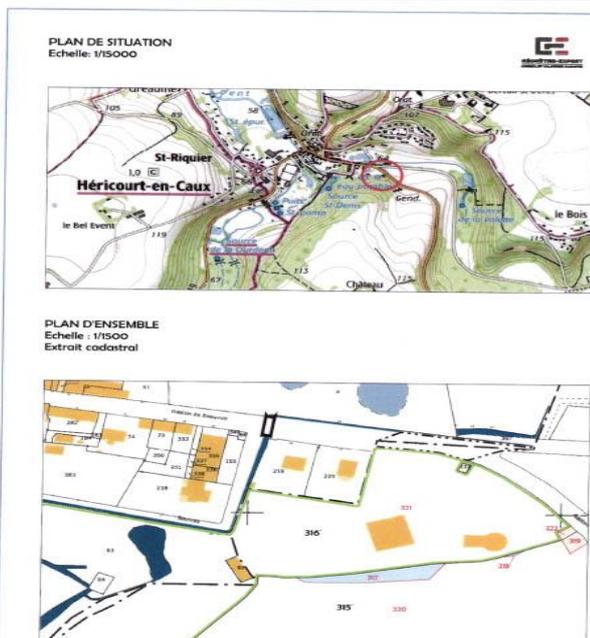
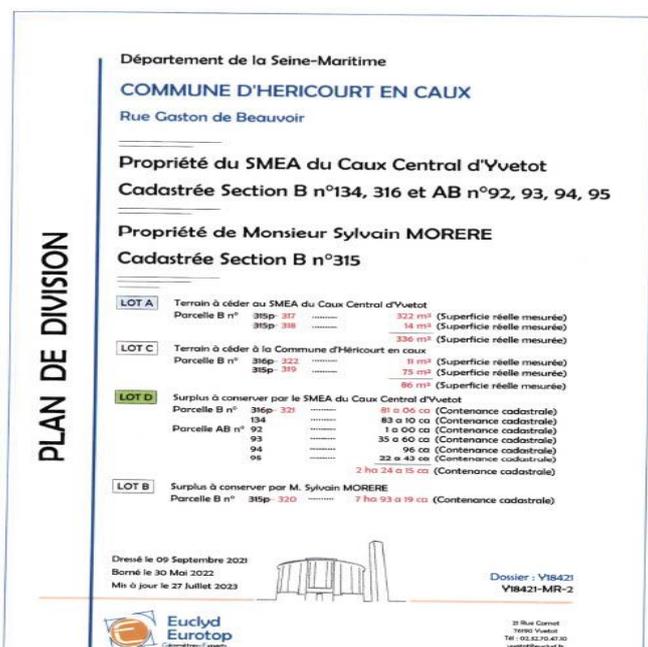
- adoptent la proposition de cet avant projet de sécurisation d'accès au **CENTRE BOURG** permettant la restructuration de la rue Paul Cauchy : accès piétons, ... ,
- valident le plan de financement prévisionnel,
- sollicitent les services du Département l'inscription aux droits attribués à l'aide au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement du Territoire (FDADT)
- d'une estimation de **76 924.00 € HT soit 92 308.80 € TTC**
- autorisent Monsieur le Maire de viser tout document lié à ce dossier.

Le financement de cet aménagement sera assuré, outre cette éventuelle participation par un prélèvement sur fonds libres et a fait l'objet d'une inscription au BP2023 Section Investissement – opération d'équipement Sécurisation accès au Centre Bourg.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIRS : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2 POUVOIRS

## PARCELLES DE TERRAIN JOUXTANT USINE DE TRAITEMENT DES EAUX

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la division des parcelles jouxtant l'usine de traitement des eaux d'Héricourt en Caux et propose d'acquérir à l'€uro symbolique 2 parcelles de terrain d'une superficie de 86 m<sup>2</sup> (parcelles cadastrées B319 et 322) en vue d'installations d'intérêt général (pose d'ouvrages ...).



Considérant le plan de division établi par le géomètre et l'intérêt pour la Commune d'acquérir ces parcelles dans le cadre d'intérêt public, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, approuve le projet d'acquisition à l'€uro symbolique des parcelles cadastrées B319 pour 75 m<sup>2</sup> et B322 pour 11 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Sylvain MORERE,

- autorise la prise en charge de la Commune des frais liés à cette cession (frais notariés, frais hypothèques) ainsi que la signature auprès de l'étude de Maître LOBADOWSKY sise 2 rue Paul Cauchy à Héricourt en Caux de Monsieur le Maire concernant l'acquisition de ces parcelles ainsi que toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIRS : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2 POUVOIRS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'inscription de projets de travaux d'Eclairage Public pour l'année 2024 avec le Syndicat Départemental d'Energie et propose les programmes de travaux suivants :

- Renforcement de réseaux+éclairage public–Rue Paul Cauchy les Valettes *réf dossier AVP-M5390-1-1-1*
- Eclairage Public Rue Paul Cauchy *réf dossier AVP-M3038-1-1-1*
- Et la fourniture et pose de 3 feux tricolores rue Paul CAUCHY  *dans le cadre de la sécurisation de l'accès de la Caserne des Sapeurs Pompiers (en partenariat avec Réseaux Environnement)*

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident cette proposition.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIRS : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2 POUVOIRS

## **INSTAURATION REDEVANCE D'OCCUPATION CHENIL POUR LES ANIMAUX EN DIVAGATION**

*Considérant*

- ***l'article L 211-19-1*** du Code Rural interdisant de *laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité,*
- ***l'article L211-20*** du Code Rural stipulant « *Lorsque des animaux errants sans détenteur, ou dont le détenteur refuse de se faire connaître, sont trouvés pacageant sur des terrains appartenant à autrui, sur les accotements ou dépendances des routes, canaux, chemins ou sur des terrains communaux, le propriétaire lésé, ou son représentant, a le droit de les conduire ou de les faire conduire immédiatement au lieu de dépôt désigné par l'autorité municipale. Le Maire donne avis au propriétaire ou au détenteur des animaux des dispositions mises en œuvre. Si les animaux ne sont pas réclamés, ils sont considérés comme abandonnés et le maire fait procéder soit à leur euthanasie, soit à leur vente conformément aux dispositions de [l'article L. 211-1](#), soit à leur cession, à titre gratuit, à une fondation ou à une association de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée. Les frais résultant de l'ensemble des mesures prises sont mis à la charge du propriétaire ou du détenteur des animaux. Si le propriétaire ou le détenteur des animaux demeure inconnu, le maire autorise le gestionnaire du lieu de dépôt à prendre l'une des mesures énumérées ci-dessus* ».

- ***l'article L211-21*** « *Les maires prescrivent que les animaux d'espèce sauvage apprivoisés ou tenus en captivité, trouvés errants et qui sont saisis sur le territoire de la commune, sont conduits à un lieu de dépôt désigné par eux. Ces animaux y sont maintenus aux frais du propriétaire ou du détenteur. Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les animaux d'espèce sauvage apprivoisés ou tenus en captivité, échappés à leur détenteur ou que celui-ci laisse divaguer. Les animaux saisis sont conduits à un lieu de dépôt désigné par le maire. Ils y sont maintenus, le cas échéant, aux frais du propriétaire ou du détenteur.*

*A l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés au lieu de dépôt désigné, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire auprès du maire de la commune où l'animal a été saisi, il est alors considéré comme abandonné et le maire peut le céder ou, après avis d'un vétérinaire, le faire euthanasier ».*

Monsieur le Maire fait part donc que la loi interdit la divagation d'animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Chaque Commune doit disposer d'un lieu de dépôt apte à accueillir les animaux, faire conduire les animaux divagants au lieu de dépôt désigné et rechercher/informer les éventuels propriétaires de la mise en dépôt de leur animal et des suites possibles.

Si l'animal n'est pas réclamé dans un délai franc de 8 jours ouvrés par le propriétaire, l'animal est considéré abandonné. L'animal pourra être confié à une personne ou une œuvre habilitée à l'adoption des animaux. Si aucune de ces solutions ne se présente, l'animal, après avis d'un vétérinaire désigné par le Préfet, sera euthanasié.

Après échanges de vues, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décident de facturer les frais de chenil « *tout animal errant ne pourra aller au chenil sans facturation qu'il s'agisse d'un chien ou d'un autre animal* »
- instaurent une redevance d'occupation au chenil de la Commune pour les animaux en divagation aux montants suivants :

**forfait de base : 52 €uros**

**et un montant de garde par jour de 21 €uros**

Un titre exécutoire sera établi au propriétaire de l'animal. Adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIRS : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2 POUVOIRS

## **RAPPORT DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

**Commission Affaires scolaires**

Mme ROSAY Laëtita, Responsable de cette Commission rend compte du Conseil d'Ecole en date du 17 octobre :

→ les effectifs de la rentrée scolaire 2023/2024 : 142 élèves (142 en 2022/2023) :

→ 41 élèves maternelle : 19 PS, 9 MS, 13 GS et 101 élèves Elémentaire : 17 CP, 20 CE1, 22 CE2, 16 CM1, 26 CM2

→ 70 élèves Héricourt en Caux, 16 de Rocquefort et 56 Hors Commune : 43 en convention : 11 d'Anvéville, 10 d'Oherville, 14 de Robertot et 8 de Carville Pot de Fer et 13 non conventionnées avec dérogation: 1 de Cliponville, 2 d'Etoutteville, 1 de Fauville en Caux, 2 de Routes, 2 le Hanouard, 2 Veauville les Quelles, 2 de Valliquerville et 1 d'Envronville.

#### **6 classes :**

→ classe de PS : 19 élèves nomination d'une nouvelle enseignante Mme Laetitia BELLEGUEULLE

→ classe de MS / GS : 22 élèves 9 MS et 13 GS – Mme RAMIER Alice

→ classe CP / CE1 : 24 élèves 17 CP + 7 CE1 – Mme SOMMIER Dolorès

→ classe CE1 / CE2 : 24 élèves 13 CE1 + 11 CE2 – Mme GRANCHER Céline

→ classe CE2 / CM1 : 27 élèves 11 CE2 + 16 CM1 – Mme BROCHET Virginie et Mme Elsa PONTY (jeudi et quelques lundis)

→ classe CM2 : 26 élèves – Mme GALLETOUT – GUITTIERE Lucie

Par ailleurs, Mme ROSAY informe que depuis les attentats de début octobre, l'Ecole est en vigilance « vigipirate attentat intrusion » ; les mesures de sécurité sont renforcées : les parents ne rentrent plus dans l'école pour venir chercher leur enfant pendant la journée. Pour précision également, malgré le dispositif du dépose minute mis en place, certains parents stationnent et descendent pour emmener leurs enfants à l'école.

En ce qui concerne les évènements à venir ; un loto ce vendredi 20 octobre ainsi qu'un rallye pédestre ce dimanche 22 octobre 2023 sont organisés ; les bénéfices de ces manifestations permettant de financer les sorties scolaires, les classes découvertes, les cadeaux de Noël, les œufs de Pâques ...

### **Commission Gestion du Personnel**

#### **SERVICE ANIMATION**

#### **Poste Adjoint Territorial d'Animation**

Pour rappel, recrutement en Contrat à Durée déterminée conformément à l'article L332.8 du Code Général de la Fonction Publique depuis le 01.09.2022 d'un agent, Mme LANGLOIS Pauline au poste d'Adjoint Territorial d'Animation en charge des animations périscolaires, de l'accueil du mercredi, des accueils de loisirs et des fonctions d'assistance auprès de la Responsable de la Maison de l'Animation ; ce contrat arrivant à son terme le 31 décembre prochain, il est proposé aux membres de :

→ lancer un nouvel appel à candidatures sur ce poste d'emploi permanent permettant d'exercer les fonctions d'Adjoint Technique Territorial à temps complet de 35 heures du 01.01 au 31.12.2024,

→ d'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur le Maire Adjoint en charge du Personnel à signer le contrat correspondant et tout document relatif à l'exécution de la délibération.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIRS : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2 POUVOIRS

#### **EMPLOI NON PERMANENT GRADE ADJOINT TERRITORIAL ANIMATION**

Considérant la création d'un emploi non permanent (*cf article L332.23 1<sup>er</sup> du Code Général de la Fonction Publique*) relevant du grade d'Adjoint Territorial d'Animation (*cf séance du 26.06.2023*)

Considérant la réorganisation des services scolaires nécessitant un accroissement temporaire d'activités d'animations, de garderie et de surveillance scolaire,

un agent contractuel a été recruté à compter du 01.09.2023 jusqu'au 31.12.2023 pour une durée hebdomadaire de 20 heures. Il est proposé de reconduire ce contrat du 01.01.2024 au 31.07.2024 avec une augmentation du temps de travail de 5 h 00 soit 25 H 00 considérant l'annualisation du temps de travail de ce poste. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIRS : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2 POUVOIRS

Par ailleurs, il est rappelé la mise en place d'un contrat d'apprentissage avec un agent, Antoine MOREL (agent recruté au service Animation en 2021 → 31.01.2023 dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétences puis dans le cadre d'un Contrat à Durée déterminée du 01.02.2023 au 31.07.2023) en vue d'obtenir un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité animateur en alternance au Centre de Formation Education et Formation basé au Havre pour une durée de 651 heures

et au sein de notre Collectivité au Service Enfance Jeunesse pour une durée de 945 heures avec pour Maître d'apprentissage Florence DUMONT, adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe (coût de cette formation : 6 000 €uros pris en charge par le Centre National de la Fonction Publique). Monsieur MOREL Antoine bénéficie d'un contrat d'apprentissage d'une durée hebdomadaire de 35 heures rémunéré sur la base de 53 % du SMIC.

## SERVICES TECHNIQUES

### Poste Adjoint technique en charge de la Voirie / Espaces Verts / maintenance des bâtiments publics

Pour rappel, recrutement en Contrat à Durée déterminée conformément à l'article L332.8 du Code Général de la Fonction Publique depuis le 01.01.2022 d'un agent, Monsieur LOISON Pierre, au poste d'Adjoint technique en charge de la voirie, des espaces verts et la maintenance des bâtiments publics. Ce contrat arrivant à son terme le 31 décembre prochain, il est proposé aux membres de :

- lancer un nouvel appel à candidatures sur ce poste d'emploi permanent permettant d'exercer les fonctions d'Adjoint Technique Territorial à temps complet de 35 heures du 01.01 au 31.12.2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur le Maire Adjoint en charge du Personnel à signer le contrat correspondant et tout document relatif à l'exécution de la délibération.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIRS : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2 POUVOIRS

### CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES / Poste agent entretien des locaux

Considérant le recrutement depuis le 01.05.2023 d'un agent (Mme LECHIEN Christelle) pour exécuter les fonctions sur les missions suivantes : *entretien des locaux de la Mairie, de l'Ecole, de la Salle Roncaro et de la Maison de l'Animation ainsi qu'une prestation de surveillance scolaire lors de la pause méridienne sur le site de l'Ecole la Ronde des Couleurs*, à raison de 27h /semaine selon un dispositif entre notre Collectivité et les services de Pôle Emploi intitulé Contrat Unique d'Insertion Parcours Emploi Compétences avec une prise en charge d'aide de l'Etat à hauteur de 50 %, une exonération de charges sociales et fiscales et la possibilité de renouvellement, le 1<sup>er</sup> contrat ayant été signé le 01.05.2023 pour une durée de 09 mois, il est proposé aux membres du Conseil Municipal considérant la 1<sup>ère</sup> période probante de :

- renouveler le contrat de l'agent si les nouvelles directives gouvernementales le permettent,
- de procéder à la mise en place de la convention entre les services de Pôle Emploi, l'agent et notre Collectivité,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer le contrat correspondant et tout document relatif à l'exécution de la délibération.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIRS : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2 POUVOIRS

## Commission Culture, Communication, Service Jeunesse

### ACCUEIL DE LOISIRS

Les activités à la carte des vacances de la Toussaint sont programmées **du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023** pour les enfants âgés de 6 à 14 ans ; Horaires d'ouverture : de 8 h 30 à 17 h 30 ou de 13h30 à 17h30. Différentes activités manuelles, jeux extérieurs, une sortie, un défilé... Le programme est disponible sur le site de la Commune, dans la rubrique actualité de votre « ESPACE FAMILLE » et sur la page facebook courant octobre.

Devant la demande de plus en plus croissante d'inscriptions au périscolaire (sondage auprès des familles), l'organisation du Périscolaire SOIR a été revue par la Commission Enfance Jeunesse et l'équipe d'animation afin d'augmenter la capacité d'accueil passant de 28 à 30 élèves (effectif définitif). Désormais :

- annulation des délais d'inscription,
- à partir du lundi 02 octobre 2023, modification de l'organisation du PERISCOLAIRE SOIR comme suit : le goûter se déroulera à la cantine de l'Ecole de 16 h30 à 17 h00 puis le groupe quittera l'Ecole vers 17 h 05 pour la Maison de l'Animation ; c'est ainsi que si les parents récupèrent leur enfant avant 17 h 00 ils devront se rendre à l'Ecole (côté parking enseignant) et après 17 h 15, les enfants seront récupérés dans les locaux de la Maison de l'Animation.
- Un courrier a été adressé à toutes les familles précisant également qu'il n'y aurait pas de recours à du personnel extérieur et qu'il n'y aurait pas de facturation de cette prestation au coût réel pour l'encadrement de ces activités périscolaires

## Commission Publications, Manifestations et vie associative

Monsieur CAUCHY Emmanuel fait part aux membres du Conseil Municipal des différents points de cette commission transmis par Monsieur CRESPEAU Martial, Responsable et excusé de cette séance,  
Programmation des évènements suivants :

- Le vendredi 10 novembre : Monsieur le Maire, Emmanuel CAUCHY et son Conseil Municipal s'associent à l'UNC Cantonale pour commémorer l'Armistice du 11 novembre 1918 . 17h : Rassemblement place de la Mairie d'Héricourt-en-Caux des Autorités Locales, des Anciens Combattants, de la Gendarmerie et du Corps des Sapeurs Pompiers. 17h30 : Dépôt de gerbes au Monument aux morts par le Président de l'UNC Cantonale, les Anciens Combattants et Mr le Maire 18h : Messe en l'Eglise Saint Denis par l'Abbé BREANT. A l'issue de la cérémonie vin d'honneur à la Salle RONCARO
- Le vendredi 15 décembre : Noël du Personnel Communal dans les locaux de l'Ecole
- Le lundi 08 janvier 2024 : Cérémonie Vœux du Maire 18 h 30 Salle Roncaro

Il est fait part également de la dissolution de l'Association des commerçants « Anim Héricourt ».

Par ailleurs, une demande d'inscription est en cours auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) en vue d'obtenir pour notre Commune un label sportif en prévision également des Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS l'an prochain. Ce label est attribué sur la base de différents critères et notamment l'investissement par la Collectivité pour les activités sportives, la richesse du tissu associatif mais également la façon dont sont promus le sport à l'école, le sport santé ...

## Centre Communal d'Action Sociale

Madame DESAUBRY Maud en charge de cette Commission indique la participation d'environ 120 personnes à la Semaine Bleue organisée du lundi 09 au vendredi 13 octobre, avec au programme différents ateliers : détente et bien être, sécurité, activités manuelles, mini forum d'intervenants (CLIC, UTAS, SSIAD, Présence Vertes, auxiliaires de vie ...)

et fait part de la programmation :

- ➔ cette année du repas du CCAS le dimanche 10 décembre 12 h 15 Salle Roncaro à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que leur conjoint domiciliés à Héricourt en Caux,
- ➔ d'un Marché de Noël le vendredi 08 décembre de 14 h à 17 h 00 Salle de la Résidence des Sources

Madame DESAUBRY Maud a souhaité également souligné les dépenses de fonctionnement du CCAS de plus en plus conséquentes liées au contexte économique d'inflation.

## QUESTIONS DIVERSES

### Autorisation de signature d'une convention de groupement de commandes avec les communes du territoire du syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux Central pour les travaux sur points d'eau incendie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative au code de la commande publique et plus particulièrement son article L2113-6,
- Vu l'arrêté n°2022-04-28-01 du 28 Avril 2022 approuvant le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie de la Seine Maritime.
- Vu la délibération pour autorisation de signature pour une convention de groupement de commandes avec les communes pour la défense incendie en date du 16 juin 2022.
- Considérant l'intérêt de regrouper les communes du territoire du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central pour mettre en place une convention de groupement de commandes concernant un marché public relatif aux travaux de mise en œuvre de points de défense incendie.

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau règlement départemental pour la défense extérieure contre l'incendie a été arrêté par la préfecture en date du 28 avril 2022. Ce règlement fixe de nouvelles règles en matière de défense extérieure contre l'incendie à la charge des communes. Ces nouvelles règles nécessitent pour les communes d'augmenter, pour beaucoup d'entre elles, leur nombre de points de défense incendie. Ces points de défense incendie peuvent être des poteaux incendie, des bâches ou des points naturels. Le syndicat d'eau et d'assainissement du Caux Central propose de porter pour l'ensemble de ses communes un marché en groupement de commande pour la fourniture de ces points d'eau incendie. Il est rappelé que la défense incendie n'est pas obligatoirement assurée par les poteaux incendie raccordés au réseau d'eau potable. Il n'est parfois pas possible de raccorder des poteaux donnant les débits satisfaisants sur le réseau d'eau potable. En effet, les demandes de débit pour les poteaux incendie nécessitent des débits de canalisation supérieurs à un diamètre de 100 mm. Lorsque peu d'abonnés sont présents sur la canalisation, un diamètre important engendre un temps de séjour trop long présentant un risque de développement bactérien. Dans ce cas, les communes doivent envisager la réalisation de

bâche incendie. Il s'agira par conséquent d'effectuer des économies d'échelle non négligeables pour les communes. La procédure appliquée pour la mise en concurrence sera celle des textes de la commande publique en vigueur. Le projet de convention de groupement de commande est annexé à la présente délibération.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande conjointe entre le syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux central et la Commune d'Héricourt en Caux et tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIRS : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2 POUVOIRS

### **Rapport Annuel Sur Le Prix et la qualité de l'eau Potable et de l'assainissement du Syndicat Mixte D'eau et d'assainissement Du Caux Central établi au 01 Septembre 2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif du CAUX CENTRAL. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

• **ADOpte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif du CAUX CENTRAL de la commune de Héricourt en Caux.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIRS : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2 POUVOIRS

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. CAUCHY déclare la session close

M. CAUCHY Emmanuel	
M. CRESPEAU Martial	<b>Excusé</b> donnant pouvoir à <b>CAUCHY Emmanuel</b>
Mme DESAUBRY Maud	
Mme ROSAY Laëtitia	
M. CORUBLE Jérôme	
M. PICARD Philippe	
Mme LEROND Isabelle	
Mme MAHIEU Justine	<b>Excusée</b>
Mme MABILLE Brigitte	
Mme BOUVAERT Florence	<b>Excusée</b>
Mme MARTINEZ Florence	
M. HEBERT DE BEAUVOIR Charles-Henri	<b>Excusé</b>
M. DELBROUCK Jean	<b>Excusé</b> donnant pouvoir à <b>PICARD Philippe</b>
M. GRANCHER Sébastien	